



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6131^e séance

Jeudi 28 mai 2009, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Du Xiacong
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Kimura
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (14-21 mai 2009)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (14-21 mai 2009)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés des quatre ambassadeurs qui ont dirigé la mission du Conseil de sécurité en Afrique : S. E. Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni, et S. E. M. Ruhakana Rugunda, Représentant permanent de l'Ouganda, qui ont codirigé la mission en Éthiopie en rapport avec l'Union africaine et la mission dans la région des Grands Lacs en rapport avec le Rwanda; S. E. M. Jean-Maurice Ripert, Représentant permanent de la France, qui a dirigé la mission dans la région des Grands Lacs en rapport avec la République démocratique du Congo; et S. E. M^{me} Susan Rice, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, qui a dirigé la mission au Libéria.

Je souhaite un bon retour aux membres du Conseil et du Secrétariat qui ont participé à la mission en Afrique.

Je donne maintenant la parole à M. Ruhakana Rugunda, qui a codirigé la mission en Éthiopie en rapport avec l'Union africaine.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir de faire rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique qui a englobé les réunions à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba. C'était pour moi un plaisir de codiriger cette mission avec mon collègue, l'Ambassadeur John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni.

La visite des membres du Conseil de sécurité à l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba s'est effectuée dans le cadre de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cette réunion, la troisième entre les deux organes, a examiné la situation au Soudan et en Somalie, la résurgence des changements

inconstitutionnels de gouvernement et le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Cette réunion était coprésidée par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Union africaine, qui est également le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; mon collègue, le Représentant permanent du Royaume-Uni; et moi-même.

S'agissant de la situation au Soudan, la réunion a noté que, en tant que mission hybride menée conjointement par l'Union africaine et l'ONU, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) illustre concrètement l'engagement des deux organisations à travailler étroitement ensemble. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant la situation humanitaire au Soudan. Il a également été noté que le Soudan abordait actuellement une phase cruciale avec les élections prévues en 2010 et un référendum en 2011. À ce titre, les parties soudanaises doivent être vivement encouragées à surmonter tous les obstacles à la pleine application de l'Accord de paix global.

S'agissant de la Somalie, la réunion a noté que, si des progrès ont été réalisés sur le front politique, la situation en matière de sécurité demeure précaire. La réunion a réaffirmé que l'Accord de Djibouti constituait la base de tout règlement du conflit en Somalie et a souligné l'importance que revêt l'existence d'institutions largement représentatives issues d'un processus politique qui soit, à terme, sans exclusive. La réunion s'est félicitée du concours que la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) apporte à l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie et a souligné combien il importe de renforcer l'AMISOM et de déployer efficacement les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition.

En ce qui concerne la question des changements de gouvernement non conformes à la constitution en Afrique, la réunion s'est félicitée de l'adoption par le Conseil de sécurité de la déclaration présidentielle (S/PRST/2009/11) du 5 mai 2009. La déclaration a exprimé l'inquiétude du Conseil face à la récente résurgence des changements de gouvernement non conformes à la constitution dans quelques pays africains. Le Conseil s'est également félicité des mesures préventives prises par l'Union africaine et les organisations sous-régionales face à ces changements.

En ce qui concerne le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique, les membres du

Conseil ont souligné combien il importait d'appuyer et d'améliorer les moyens de l'Union africaine en matière de maintien de la paix, comme on l'a vu avec l'ensemble des mesures d'appui élaborées pour l'AMISOM. Les deux organes attendent avec intérêt le rapport qui sera présenté par le Secrétaire général en septembre 2009 en application de la déclaration présidentielle (S/PRST/2009/3) du 18 mars 2009, ainsi que la contribution de l'Union africaine à ce rapport.

À Addis-Abeba, les membres du Conseil ont également rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Ping et le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Lamamra. Les membres du Conseil ont rencontré en outre le Premier Ministre de l'Éthiopie, S. E. M. Meles Zenawi, et ont discuté des conditions de sécurité et de la paix dans la région. De plus, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'ancien Président Olusegun Obasanjo, au sujet de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Je pense que mon collègue le Représentant permanent de la France, qui a dirigé la mission en République démocratique du Congo, va intervenir sur ce sujet.

La conclusion qui peut être tirée de la visite effectuée au siège de l'Union africaine est que les réunions entre les deux organes sont utiles pour renforcer la coopération, en particulier dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix, y compris la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la primauté du droit et de l'ordre constitutionnel en Afrique. Pour faciliter la mise en place d'une coopération plus étroite et du partenariat souhaité, les deux organes devraient travailler en étroite collaboration pour s'entendre sur les meilleures modalités d'organisation de leurs futures consultations, y compris leur prochaine réunion consultative qui devrait avoir lieu à New York en 2010 à une date à arrêter ultérieurement.

Le Président (*parle en russe*): Je donne maintenant la parole à S. E. Sir John Sawers qui a codirigé la mission dans la région des Grands Lacs, au sujet de la visite du Conseil au Rwanda.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): L'Ambassadeur Rugunda a fait un compte-rendu satisfaisant de nos discussions avec l'Union

africaine. Cependant, comme j'ai codirigé la mission au Rwanda, je tiens à ajouter deux choses.

Tout d'abord, la teneur de nos échanges avec l'Union africaine, en particulier sur la situation au Soudan et en Somalie, a montré la profondeur des relations entre l'Union africaine et l'ONU et les moyens de les rendre encore plus substantielles. Nous voyons l'Union africaine et l'ONU travailler ensemble pour répondre à la crise au Darfour, où nous avons la première opération hybride de maintien de la paix – elle doit faire face à certains problèmes, nous le savons, mais elle est la preuve que l'Union africaine et l'ONU travaillent ensemble – et en Somalie, où l'ONU fournit un soutien logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ces questions sont parmi les plus urgentes inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Comme l'a dit l'Ambassadeur Rugunda, il importe de réfléchir à la nature de nos échanges consultatifs avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour que nous puissions en tirer le maximum, pour que nos partenaires de l'Union africaine en tirent également le maximum et pour que chacun puisse utiliser au mieux et de la façon la plus efficace possible nos opérations, nos politiques et notre travail communs.

Nous nous sommes rendus au Rwanda après nos rencontres en Éthiopie. Avec notre visite en République démocratique du Congo, au sujet de laquelle l'Ambassadeur Ripert interviendra, je crois qu'il s'agissait là de la dixième visite du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs. Cela montre bien le degré d'attention accordé par le Conseil de sécurité aux problèmes permanents de la région. Il était, comme toujours, très utile de voir de nos propres yeux les situations auxquelles nous devons faire face.

Il y a eu, bien sûr, des changements importants depuis la dernière visite du Conseil dans la région en juin 2008. Un certain calme régnait à cette époque, il y a un an. Mais ce calme a fait place, au début de l'automne, à une crise dans l'est de la République démocratique du Congo qui a perduré jusqu'à la fin de l'année. Début 2009, le Gouvernement rwandais et le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont décidé de travailler ensemble à régler leur problème commun, à savoir la présence des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés dans la région qui ont contribué à remodeler le paysage politique. Notre visite nous a donné l'occasion d'encourager les deux gouvernements à continuer de renforcer leur coopération et de voir les effets sur le terrain d'une meilleure dynamique régionale.

Nous avons tous été touchés par notre visite du Musée du génocide de Kigali, qui nous a fait comprendre à quel point les événements terribles de 1994 continuent de trouver un écho aujourd'hui. Nous avons également fait une visite brève mais encourageante au camp de réhabilitation de Mutobo, où nous avons rencontré plusieurs centaines d'anciens combattants des FDLR, dont beaucoup étaient retournés au Rwanda suite aux opérations conjointes des Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Nous avons eu l'impression que ces anciens combattants étaient soulagés d'être de retour dans leur pays, au Rwanda. Leurs récits concernant les faux bruits qui circulent dans la brousse congolaise et leur heureuse surprise lorsqu'ils ont vu à quel point ils étaient bien traités dans le camp n'ont fait que souligner l'importance de renouveler nos efforts visant à démobiliser et désarmer les groupes rebelles.

Notre discussion franche et approfondie avec le Président Kagame a été l'événement le plus marquant de notre visite au Rwanda. Le Conseil a affirmé qu'il appuyait fermement le rapprochement entre son gouvernement et celui du Président Kabila. Nous avons également encouragé le Président Kagame à approfondir sa relation avec le Président Kabila. Nous avons dit ensuite la même chose au Président Kabila.

Le Président Kagame a trouvé encourageantes les avancées faites dans l'est de la République démocratique du Congo au cours des six derniers mois. Il espère que la coopération politique, militaire et économique avec la République démocratique du Congo se poursuivra. Aux yeux du Président Kagame, les opérations menées conjointement ont eu un impact sur les causes profondes des problèmes dans l'est de la République démocratique du Congo. Il appuie cette coopération qui repose sur les efforts déployés par les acteurs régionaux et la communauté internationale, même s'il n'était pas certain que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo puisse jouer le rôle de partenariat avec les forces armées de ce pays, qui avait été celui des forces du Rwanda.

Toutefois, nous avons quitté la région avec l'espoir que les progrès réalisés dans la normalisation des relations entre le Rwanda et la République démocratique du Congo devrait pouvoir se poursuivre. Nous devons désormais veiller à ce que la transformation que peut entraîner une véritable coopération se traduise en actes et fournisse le dividende de la paix attendue par les civils dans la région.

Le Président (*parle en russe*): Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la France, S. E. M. Jean-Maurice Ripert, qui a dirigé la mission en République démocratique du Congo de la mission.

M. Ripert (France): Je voudrais au préalable remercier le Secrétariat, l'équipe du Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alan Doss, ses adjoints et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en général, ainsi que l'équipe du Président Obasanjo pour l'organisation du segment Grands Lacs de cette visite. Un compte-rendu détaillé de toutes nos visites et de tous nos entretiens figurent dans le rapport qui sera diffusé par le Conseil. Je me limiterai donc à quelques observations.

Outre nos entretiens au Rwanda, que le Représentant permanent du Royaume-Uni vient d'évoquer, la délégation du Conseil s'est entretenue à Addis-Abeba avec M. Obasanjo. Cela a été dit.

À Goma, nous avons entendu des exposés et des présentations sur la réorganisation de leurs forces par les responsables de la MONUC, par des officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), des responsables de la Police nationale congolaise et des représentants des organisations non gouvernementales. Nous nous sommes également entretenus avec le Gouverneur du Nord-Kivu et nous avons pu nous rendre à l'hôpital Heal Africa spécialisé dans les violences sexuelles. Enfin nous nous sommes rendus au camp de la MONUC de Kiwanja.

À Kinshasa, la délégation du Conseil a été reçue par le Président Kabila, le Premier Ministre accompagné des principaux membres de son gouvernement, ainsi qu'avec les Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Nous avons également rencontré des représentants de la société civile congolaise. Enfin le Représentant spécial du Secrétaire général et tous les représentants des agences du système des Nations Unies nous ont présenté le plan stratégique pour l'activité de la MONUC dans les prochaines années, ainsi que les principales activités de l'ensemble du système des Nations Unies.

De l'ensemble de ces entretiens, les membres de la délégation ont retenu les principaux enseignements suivants s'agissant de l'évolution de la situation sur le terrain.

La situation dans la région des Grands Lacs s'est sensiblement améliorée grâce notamment, et cela a déjà été dit, au rapprochement entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Le Président Kabila comme le Président Kagamé nous ont clairement dit avoir l'intention de poursuivre dans cette voie. Ainsi, la Communauté économique des pays des Grands Lacs devrait notamment être réactivée afin de permettre le lancement de projets économiques régionaux. Le Conseil de sécurité a appuyé cette orientation. Le Président Obasanjo, de son côté, continuera sa mission de bons offices entre les capitales de la région. Et, par ailleurs, le Conseil de sécurité a eu l'occasion de lui exprimer son soutien unanime pour l'action qu'il a déjà menée et le travail remarquable qu'il a fait pour le rapprochement entre les différentes fractions.

Deuxième constatation, plus malheureuse celle-là, les violences sexuelles restent un phénomène hélas trop répandu. Nous avons pu le mesurer dans la douleur en visitant les patientes de l'hôpital Heal Africa. Le Gouvernement congolais a déjà pris un certain nombre d'initiatives, – loi contre les violences sexuelles, agence de lutte contre toutes les formes de violence, fonds de promotion de la femme et de protection de l'enfant. La lutte contre l'impunité, à laquelle la République démocratique du Congo a déjà largement pris part, notamment en saisissant la Cour pénale internationale, doit rester pour elle une priorité. Cela a été réaffirmé par le Conseil.

Il faut également que les groupes armés et les FARDC arrêtent leurs exactions contre la population civile, et notamment les violences sexuelles contre les femmes. Il faut que les coupables de violences et de recrutement d'enfants soient arrêtés. Nous avons fait passer, de manière très claire, ce message, à tous les niveaux, à toutes les autorités congolaises que nous avons rencontrées. Notamment, les officiers supérieurs et hauts placés dans les FARDC, qu'ils aient toujours appartenu à ces Forces ou qu'ils proviennent des groupes rebelles ralliés, doivent être arrêtés, jugés et emprisonnés. Une nouvelle loi sur l'organisation de la police, qui est en gestation depuis deux ans, devrait enfin être adoptée.

Je précise, sous cet angle, qu'après concertation avec les membres de la délégation du Conseil, j'ai remis, au nom du Conseil de sécurité, aux plus hautes autorités de la République démocratique du Congo une première liste de cinq noms de responsables des FARDC qui sont convaincus d'avoir commis des

violences sexuelles, notamment contre plusieurs femmes actuellement réfugiées à l'hôpital Heal Africa. Nous avons demandé, avec le soutien de la MONUC, au Président de la République démocratique du Congo et au Premier Ministre de procéder à leur arrestation pour qu'ils soient jugés, et ce, de manière visible, afin de contribuer au rétablissement de la confiance entre les autorités et les populations civiles.

La réforme du secteur de la sécurité est aujourd'hui un enjeu central en République démocratique du Congo, comme dans beaucoup de pays en situation de post-conflit. Pour obtenir la paix, différents groupes armés ont été agrégés progressivement aux FARDC. Celles-ci sont de ce fait difficilement contrôlables. Les soldats sont mal payés, quand ils sont payés, sont mal logés, mal nourris, mal équipés, mal entraînés. Pourtant tous les officiels rencontrés, comme la MONUC, nous ont assurés que les soldats congolais, lorsqu'ils étaient bien traités et bien encadrés, se battaient très bien et remplissaient parfaitement leur mission en respectant les critères éthiques fondamentaux. Il est donc nécessaire d'assurer un versement régulier de leurs salaires.

Il est également nécessaire qu'un mécanisme empêchant les responsables de violations graves des droits de l'homme de rester dans l'armée soit mis en place, conformément d'ailleurs aux termes de la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité, et que la communauté internationale se coordonne pour aider les autorités congolaises à lancer une vaste opération de formation de l'armée mais aussi de réforme de la police et de la justice. Le Conseil a également insisté pour que l'ancrage de la démocratie congolaise se poursuive. Cela passe notamment par la tenue d'élections locales. Nous avons compris qu'il demeurerait certaines difficultés, notamment concernant la loi sur le découpage électoral, mais que ces élections devraient se tenir d'ici l'année prochaine.

S'agissant de la MONUC, les conclusions suivantes paraissent pouvoir être tirées. La MONUC reste indispensable sur le terrain. Le Président Kabila et les membres du Gouvernement ont insisté pour que les renforts autorisés par la résolution 1843 (2008) arrivent rapidement, afin de pouvoir soutenir les FARDC notamment dans les opérations Kimia II et Rudia II, menées respectivement contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda et l'Armée de résistance du Seigneur. Ce que nous avons compris de ce qui nous a été dit par le Représentant spécial est que les 3 000 hommes supplémentaires qui ont été autorisés

devraient être déployés en juin et en juillet, puisque la composition des effectifs est dorénavant arrêtée, et que les hommes proviendront notamment d'Égypte et de Jordanie.

La MONUC a pris des mesures sérieuses pour appliquer la résolution 1856 (2008). En particulier, notre visite à Kiwanja, lieu où s'étaient déroulés des massacres, nous a permis de constater les dispositions prises pour assurer une meilleure protection, au plus près des civils. Nous avons rencontré une équipe de protection conjointe, et l'officier en charge de la section locale de la MONUC nous a présenté de nouveaux mécanismes de réaction rapide faisant participer la population locale, qui permettent d'assurer que les forces de la MONUC et les FARDC peuvent intervenir en moins de 10 minutes en cas d'incident signalé, sur une zone hélas trop petite pour l'instant.

Mais il est certain que la mission de la MONUC est très délicate, car ses tâches de protection des civils et de soutien aux FARDC dans la lutte contre les groupes armés, qui provoquent souvent, malheureusement, de nouvelles exactions contre les civils, s'avèrent parfois contradictoires. Un plan de travail stratégique a été élaboré par la MONUC : il dresse les perspectives et donne les conditions d'un retrait à moyen terme de la Mission des Nations Unies. Le Président Kabila nous l'a explicitement demandé. Une fois les élections locales passées, si la situation continue de se stabiliser, une réduction de la MONUC pourra commencer à être envisagée.

Pour terminer, nous avons pu constater au total que depuis quelques mois la situation progresse dans le bon sens. Le Conseil de sécurité devra rester pleinement mobilisé pour accompagner ces évolutions. La mise en œuvre par la MONUC de son plan d'action stratégique et le déroulement de l'opération Kimia II devront en particulier faire l'objet d'une attention soutenue.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Susan Rice, qui a dirigé la mission du Conseil de sécurité au Libéria.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ce fut véritablement un honneur pour moi que de diriger la partie du voyage effectuée au Libéria. Je tiens tout d'abord à remercier publiquement Ellen Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général, et à lui dire toute notre admiration, puisqu'alors que les circonstances s'étaient liguées contre nous, tout notre programme ayant notamment dû être modifié à la dernière minute en raison des orages, elle a sorti de sa

poche un plan « bis » très bien étudié, qui a permis à la visite de la mission du Conseil d'être fructueuse malgré tout.

Le but de notre visite était de contribuer à réaffirmer l'appui du Conseil au Gouvernement et au peuple libériens et aux efforts que déploie la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour promouvoir la paix et la sécurité. Nous nous sommes également efforcés d'évaluer les capacités nationales du secteur de la sécurité au Libéria et d'en savoir plus sur les efforts menés pour combattre la violence sexiste.

Nous avons rencontré l'équipe de pays des Nations Unies le soir de notre arrivée ainsi que le Groupe de contact international pour le Libéria, qui est constitué d'ambassadeurs et de représentants des organisations internationales chargés d'appuyer l'Accord général de paix. Le groupe avait signalé que la paix et la sécurité au Libéria restaient extrêmement précaires à cause, en grande partie, de la faiblesse des institutions nationales de sécurité du pays, et que les systèmes judiciaire et carcéral étaient inadéquats. Nous avons pu le constater par nous-mêmes le lendemain.

Le lendemain, le 20 mai, nous avons d'abord rencontré un groupe de femmes qui nous a beaucoup inspirés : l'unité de police constituée indienne, composée uniquement de femmes qui sont tout à la fois des samouraïs – elles peuvent casser à mains nues des briques brûlantes – et de belles danseuses et artistes. C'était assez impressionnant. Cette unité de police entièrement féminine protège des installations clés à Monrovia, effectue des patrouilles conjointes et conseille la Police nationale libérienne non armée. Nous avons appris que la grande visibilité de cette unité de police constituée indienne a incité davantage de femmes libériennes à postuler à des emplois dans la police. Bref, nous avons félicité cette unité exceptionnelle, et nous espérons qu'elle sera pour d'autres une source d'inspiration, comme elle l'a été pour nous.

Nous nous sommes ensuite rendus dans la Prison centrale de Monrovia, et je crois que je peux affirmer en toute justice que nous avons été choqués et préoccupés par l'état de la vieille prison pour hommes, qui est extrêmement surpeuplée, dont les installations sanitaires sont limitées, et où un trop grand nombre de détenus sont entassés dans des espaces trop étroits, sous la surveillance d'un nombre insuffisant d'agents pénitentiaires. Plusieurs prisonniers nous ont parlé de la longueur extraordinaire de leur garde à vue préliminaire. Et, d'après le Ministre libérien de la

justice, cette prison ne retient pas toujours ses locataires. Effectivement, quelques jours avant notre arrivée, cette prison avait connu une nouvelle évasion, de 100 prisonniers en l'occurrence.

Nous avons visité ensuite un centre de formation pour ex-combattants, qui fait partie d'un programme de réinsertion financé par l'ONU. Environ 375 ex-combattants – des femmes essentiellement – ont bénéficié de ce programme qui comprend une formation professionnelle, des cours d'alphabétisation pour adultes, une formation aux affaires, des cours d'informatique et des cours d'éducation sanitaire et sur le VIH.

La mission du Conseil de sécurité a également eu l'occasion de rencontrer les représentants des milieux d'affaires internationaux au Libéria. Ces derniers ont indiqué que la présence énergique et stabilisatrice de l'ONU avait influé sur leur décision d'investir au Libéria. Nous les avons avertis de ne pas devenir trop dépendants de la MINUL, car, évidemment, celle-ci devra se retirer. Mais il était intéressant de voir les représentants du monde des affaires engagés de manière active dans les technologies d'exploitation des énergies renouvelables, ainsi que dans des secteurs traditionnels tels que le caoutchouc et les mines.

Bien entendu, nous avons rencontré la MINUL, et ses commandants militaires et de police nous ont fait une évaluation honnête des conditions de sécurité au Libéria. Ils ont qualifié la situation générale de calme mais d'imprévisible. Ils ont indiqué que les manifestations devenaient souvent violentes. La criminalité, le gangstérisme, les vols à main armée et la violence sexuelle continuent d'être généralisés, et le viol, comme nous l'avons entendu à de nombreuses reprises, est un problème particulièrement urgent, la plupart des victimes ayant moins de 14 ans et certaines, moins de 2 ans. La MINUL a noté plusieurs événements potentiellement déstabilisateurs qui se profilent à l'horizon – dont la publication attendue du rapport final de la Commission Vérité et réconciliation en juin, le procès de l'ancien Président Charles Taylor et les élections présidentielles et législatives en 2011 – qui risquent d'exacerber les tensions et dont les auteurs de troubles pourraient chercher à tirer parti. Ils nous ont également informés que plus de 14 000 anciens soldats et policiers libériens n'avaient pas trouvé d'autres moyens de subsistance depuis la fin de la guerre.

À l'École de police, nous avons vu des recrues de la police du Groupe d'intervention d'urgence effectuer des exercices de sauvetage d'otages et de maintien de

l'ordre. Ce Groupe d'intervention d'urgence est censé être une force armée mobile – une force d'élite au sein de la police – chargée de réagir en cas de problèmes de sécurité internes à grande échelle. Mais sur les 500 policiers prévus pour ce contingent, environ 200 seulement avaient été formés et certifiés. Les commandants des Nations Unies ont également indiqué que les Forces armées du Libéria, qui comprennent 2 000 personnes certifiées formées par les États-Unis, font des progrès mais ne devraient pas être pleinement opérationnelles avant 2012.

Enfin, vers la fin de la journée, nous avons rencontré la Commission Vérité et réconciliation du Libéria, ou du moins, trois de ses représentants, qui ont expliqué qu'ils avaient identifié près de 100 000 auteurs présumés de crimes commis pendant le conflit. Ils avaient enregistré 20 000 déclarations de témoins et préparaient une conférence nationale sur la réconciliation. Ils ont dit que la publication de leur rapport risquait de déclencher des violences, mais ils ont affirmé que malgré ces risques, ils publieraient leurs conclusions et leurs recommandations sans rien y changer. Ils ont également soutenu qu'ils ne souhaitaient pas que le Conseil de sécurité relâche les sanctions contre certaines personnes dans le cadre du régime de sanctions contre le Libéria, soulignant que ces personnes avaient été invitées et même encouragées à se présenter devant la Commission et à faire part de leurs expériences mais avaient refusé de le faire, et que le maintien de ces sanctions constituait un aspect important de la lutte contre l'impunité.

Bien entendu, le point fort de notre visite a été notre rencontre avec la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf et avec les membres de son Cabinet. La Présidente a noté que des progrès constants avaient été réalisés aux cours des six dernières années sur la voie du redressement national et de la consolidation de la paix, mais que la sécurité dans le pays restait précaire et les problèmes considérables. Elle a énoncé les quatre éléments de la stratégie de réduction de la pauvreté du Libéria : la paix et la sécurité; le développement économique; la gouvernance et l'état de droit; et l'infrastructure et les services de base. Ses ministres ont évoqué la fragilité des conditions de sécurité et leurs efforts visant à créer des forces de sécurité nationales viables et à établir l'état de droit. Enfin, la Présidente a également décrit les efforts déployés par le Gouvernement pour réduire la violence sexuelle contre les femmes et noté le potentiel économique du pays dans les domaines minier, agricole et forestier.

En conclusion, nous avons constaté que le Conseil de sécurité, ayant exhorté le Gouvernement libérien à intensifier ses efforts en vue d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité, avait encore beaucoup de chemin à parcourir. La présence de la MINUL reste actuellement d'une importance critique, mais il faut appuyer le Gouvernement et l'encourager à prendre des mesures accélérées pour renforcer les capacités de sa police et de son armée en matière de sécurité afin que la MINUL puisse achever son mandat dans les délais.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadrice Rice pour son exposé qui a, entre autres choses, suscité l'envie de ceux d'entre nous qui n'ont pas pu participer à cette mission.

Au nom du Conseil, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont pris part à cette mission, sous la conduite avisée des Ambassadeurs Rugunda, Sawers, Ripert et Rice, pour la compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités au nom du Conseil.

Bien qu'il n'y ait plus d'orateurs inscrits sur ma liste, je vois que l'Ambassadeur Urbina insiste pour exercer son droit de parole. Je lui donne la parole.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Comme cela avait été annoncé lors de consultations du Conseil, je voudrais faire une brève déclaration.

L'existence de normes non écrites dont l'interprétation est laissée à la discrétion du Secrétariat ne contribue pas au travail méthodique et productif du Conseil. Tous les membres de cette Organisation savent l'effort que le Costa Rica, de concert avec la Jordanie, le Liechtenstein, Singapour et la Suisse – le groupe des cinq petits États – a déployé pour améliorer le Conseil de sécurité et ses méthodes de travail. Les circonstances qui m'obligent à prendre la parole à la présente séance ont trait aux méthodes de travail, à la transparence des décisions relatives au travail concret du Conseil et, surtout, à l'égalité juridique des droits et des obligations des membres du Conseil.

S'agissant de la mission récente du Conseil de sécurité dans quatre pays d'Afrique, je voudrais faire de brèves observations sur deux circonstances qui, à notre avis, doivent changer. La première est en rapport avec le droit que toute délégation devrait avoir d'obtenir l'expertise qu'elle juge nécessaire pour mieux s'acquitter de ses tâches au Conseil, et la

deuxième a trait au processus de négociations du mandat de la mission. Dans les deux cas, on considère différemment les membres du Conseil, je suis au regret de le dire, selon qu'ils sont des membres permanents ou des membres élus.

Je décrirai brièvement les faits qui expliquent cette conclusion. Ma délégation a indiqué au Secrétariat, dans les délais prescrits, qu'elle souhaitait envoyer un expert dans cette mission, en supportant tous ses frais. Dans un premier temps, le Secrétariat a répondu qu'il ne pouvait pas accéder à cette demande car la présence de notre expert limiterait l'espace mis à la disposition de la presse. Nous avons jugé cet argument inacceptable. L'objectif fondamental des missions du Conseil est de contribuer aux travaux du Conseil, et ce sont les délégations qui assurent la qualité des travaux du Conseil, et non la presse.

Dans un deuxième cas, la même fonctionnaire a rejeté aussi la participation de notre expert ainsi que celle des experts d'au moins deux autres délégations qui souhaitaient la présence de leurs experts, en invoquant cette fois une règle non écrite selon laquelle seuls les chefs de délégation pour chacun des pays visités ont le droit de faire appel à des experts et doivent, bien entendu, couvrir les frais de voyage que cela entraîne.

Compte tenu de la justification alléguée dans la deuxième réponse, ma délégation et les deux autres délégations concernées ont convenu de ne pas se faire accompagner de nos experts. Néanmoins, nous avons été surpris de constater, lors de la mission en Afrique, la présence d'agents de sécurité d'une délégation. Afin d'éviter des malentendus et des débats inutiles, j'aimerais dire que ma délégation comprend qu'il est nécessaire pour certaines délégations d'emmener du personnel de sécurité dans les missions du Conseil. Non seulement nous comprenons ce besoin, mais nous appuyons la présence de ces membres du personnel dans le groupe qui voyage. Nous comprenons également que la présence de la presse est nécessaire. Ce que nous ne comprenons pas, c'est l'exclusion d'experts des missions sur lesquelles nous travaillons au sein du Conseil. Ce qui nous semble inacceptable c'est que l'on refuse la présence d'experts alors que l'on autorise sans aucune restriction apparente, ou pis encore à la discrétion du Secrétariat, du personnel de sécurité ou des journalistes. Je le répète, la qualité et les travaux du Conseil sont alimentés par les délégations et non par le personnel de sécurité ni par

les représentants de la presse. Toute discrimination dans ce sens doit cesser.

Le second aspect que je souhaite commenter porte sur la différence de traitement que le Secrétariat applique, encore une fois, aux membres du Conseil. Comme le Conseil le sait, ma délégation a dirigé la mission en Haïti cette année. Ma délégation a dû procéder à des préparatifs très poussés, sur l'incitation continue du Secrétariat. Nous en remercions d'ailleurs le Secrétariat car ces préparatifs se sont traduits par un processus de négociation transparent et rapide des termes de référence, qui ont été acceptés par toutes les délégations, grâce à une large participation et à l'octroi d'un délai suffisant pour ce faire. À notre avis, tout le processus de préparation des missions du Conseil devrait se faire ainsi.

Mais cela n'a pas été le cas pour la récente mission en Afrique. À cette occasion, certains termes de référence ont été approuvés très peu de temps avant le début du voyage, et en dépit du fait que la majorité des suggestions ont finalement été acceptées, le processus n'a pas connu la transparence ni n'a disposé du temps nécessaire accordé au processus antérieur.

Les deux situations dont je viens de parler se sont produites car elles sont régies par des règles non écrites, dont l'interprétation peut être, pour le moins, très hasardeuse. Ceci doit cesser. Je crois que le Conseil doit adopter de normes claires qui régissent tout ce qui a trait aux missions du Conseil. Dans l'intention de contribuer aux travaux du Conseil et à l'élaboration de règles objectives qui nous permettront à tous de savoir à quoi nous en tenir, ma délégation adressera une lettre au Président du Groupe de travail

informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour que ledit Groupe de travail puisse élaborer des normes qu'il portera à la connaissance des membres du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : En tant que Président du Conseil, je suis obligé de noter les points suivants. Premièrement, l'Ambassadeur Urbina a estimé qu'il était nécessaire d'interpréter à sa manière propre les résultats de l'examen de cette question, qui a été très bref durant les consultations du Conseil. L'Ambassadeur Urbina s'était alors rallié à ma conclusion, à savoir que cette question devait être examinée plus avant dans le cadre de la préparation des prochaines missions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, en tant que Président du Conseil, je suis contraint de signaler que, lors de la préparation de la présente séance, on n'avait pas compris que dans un débat officiel du Conseil de sécurité nous débattrions de questions de procédure relatives aux préparatifs des missions du Conseil de sécurité.

Troisièmement, en tant que Président du Conseil et que représentant d'un membre permanent du Conseil de sécurité, je suis obligé d'exprimer le regret que, dans ses remarques, l'Ambassadeur Urbina ait cherché à introduire une sorte de distinction artificielle entre les membres permanents du Conseil de sécurité et les membres élus du Conseil de sécurité, et entre les États Membres et le Secrétariat, avec lequel nous coopérons si étroitement dans la préparation des missions du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 15 h 45.